

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2007-12-6

**Date de Convocation :**  
12 décembre 2007

**Nombre de délégués : 30**  
Présents : 21  
Absents : 9  
Votants : 21

**Objet : Création  
suppression de postes  
Régies de recettes**

L'an **deux mil sept**, le 19 décembre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

**Etaient présents :**

C. de Vimal ; J-L. Lorvellec ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbvre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; D. Pautrat ; M. Chassard ; B. Perrot ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; G-R. Legeay ; C. Matelet ; Gambuto ; C. Matelet ; J-C Lavigne ; Y. Relier ; G. Maufrais ; P. Dumas ; T. François ; C. Deseyne ; D. Baubion

**Etaient absents excusés :** N. Liévens ; G. Vorimore ; J-C Lavigne

**Etaient absents non suppléés :** G. Bolac ; J. Segui ; J. Techer ; C. Boucher ; M. Maisons ; G. Fournier ; M. Maisons ; D. Chéron ; E. Gambuto

**Pouvoirs :** Néant

Vu la l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, relatif à la création d'emplois par l'organe délibérant de l'établissement public

Sur rapport de la Commission enfance jeunesse

Considérant l'activité des régies de recettes des centres de loisirs et l'évolution des besoins en personnel qui en résulte

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Communautaire

**Décide** sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire de supprimer le poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe affecté au centre de loisirs à raison de 35 heures par semaine et de créer le poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe affecté au centre de loisirs de Broué, à raison de 30 heures par semaine

**Décide** sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire et de l'accord des communes concernées, de modifier les horaires de mise à disposition des personnels dans les postes suivants :

- Le poste de régisseur de recettes affecté au Centre de loisirs de Chérisy actuellement à 8h00 de travail hebdomadaire, réduit à 4 heures hebdomadaires ;
- Le poste de régisseur de recettes affecté au Centre de loisirs d'Abondant actuellement à 8h00 de travail hebdomadaire, réduit à 2 heures hebdomadaires.

Le Président,

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :